

M. Lundrigan: J'espérais que le député continuerait à exposer son rappel au Règlement pendant encore quatre ou cinq minutes et me donnerait ainsi le temps de mettre de l'ordre dans mes notes. Mais, monsieur le président, je tiens à m'excuser auprès de mon collègue de Saint-Boniface, qui est l'un des plus brillants députés à la Chambre. Je crois qu'il s'est quelque peu laissé emporter par la vivacité du débat, et c'est ainsi qu'il a provoqué cette réaction. Je n'aimerais pas laisser cette répartie telle quelle dans le compte rendu.

Sérieusement, monsieur le président, l'industrie de la pêche a fait plusieurs recommandations sur lesquelles je voudrais attirer l'attention du ministre. Elles figurent aux comptes rendus du comité et, plutôt que de les répéter dans leur intégralité, j'aimerais que le ministre veuille bien s'y reporter. Dans l'une de ses recommandations, on insistait sur le besoin de créer incontinent une équipe d'étude des problèmes de la pêche, qui établirait une politique qui serve nos intérêts tout en veillant à ceux des pays qui pêchent dans le nord-ouest de l'Atlantique sur le plateau continental.

L'association a décrit le mandat de cette équipe qui permettrait au Canada de travailler très dynamiquement afin d'obtenir des résultats concrets en matière de gestion et de conservation de nos pêches. Cette solution, selon moi, vaut la peine qu'on s'y arrête. J'ignore si on peut l'accepter sous sa forme actuelle, mais j'en recommande le principe au ministre.

L'Association de Terre-Neuve a également recommandé l'interdiction de la pêche dans certaines zones de la côte est, par mesure de conservation. Ainsi, elle a recommandé l'interdiction de la pêche dans les frayères d'aiglefin du sud des Grands bancs de juin à septembre, qui est la période de fraye de l'aiglefin. Elle a en outre recommandé, et cela se rapporte à mes remarques sur les bancs de la baie Hamilton, l'interdiction de la pêche dans le banc de la baie Hamilton de janvier à avril, qui est la période de fraye de la morue.

Je souligne que c'est l'une des principales industries de la région atlantique, qui y a investi des millions, et pourtant, elle recommande que le gouvernement fédéral supprime complètement la pêche au cours de certaines périodes de l'année dans certaines régions du plateau continental au large de Terre-Neuve. Quand ce genre de conservation est recommandé par un organisme dont l'existence dépend de la récolte de ces ressources au point où l'on pourrait le croire assez cupide pour s'emparer de toutes les ressources possibles, je soutiens que le gouvernement doit y accorder son attention. Ceux qui se livrent à cette industrie ne sont pas désintéressés. Ils se rendent compte qu'à moins qu'on ne prenne ces initiatives, d'ici une décennie personne, même pas les députés grassement rémunérés, ne pourra s'offrir un bon repas de morue dans la région atlantique.

• (9.00 p.m.)

Dans l'industrie de la morue, je connais une fabrique qui, en 1962, a transformé 12,000 livres de poisson, dont 94 p. 100 était de la morue. L'an dernier, la proportion de morue était d'environ 30 p. 100. J'ai fait enquête dans certaines localités de Terre-Neuve et j'ai constaté qu'à cette époque l'an dernier, les pêcheurs ne revenaient

qu'avec un demi-voyage de poisson et que cette année, on n'a pas encore signalé la présence de poissons. Un voyage de poisson de Terre-Neuve est une expression qui signifie une bonne prise. Un pêcheur peut alors faire ses frais et avoir suffisamment d'argent pour nourrir sa famille. Les nasses sont submergées le long du littoral de Terre-Neuve, mais jour après jour, lorsque les pêcheurs vont les inspecter, elles sont vides. Les navires des pêcheurs ne suffisaient pas naguère à contenir toutes les belles et grosses morues noires, mais maintenant, le poisson ne mord plus et le ministre des Pêches et des Forêts le sait.

Je ne peux pas accepter les nouvelles initiatives ou la création du ministère de l'Environnement. Les efforts du ministre sont admirables. Sa formation et son expérience le destinent à jouer un rôle dans ce ministère, mais ne voudrait-il pas soumettre de nouveau le projet au premier ministre en lui recommandant de ne pas réduire l'importance des pêches? Plus que jamais, les pêches ont besoin de projets spéciaux et d'une nouvelle orientation. Le ministre m'a écouté avec attention et il a pris des notes; il a donc l'intention de dire quelques mots. J'attends une réplique à notre déclaration. Outre sa compétence dans les domaines de l'environnement et des pêches, il excelle dans celui de la gestion. N'est-il pas exact qu'une fois la mesure adoptée, les pêches auront une place secondaire au nouveau ministère? C'est une erreur si on leur prête de l'importance.

Le nouveau ministère compte neuf personnes et celle qui occupe les plus hautes fonctions au sujet des pêches est au quatrième rang. Si le ministre peut expliquer à un citoyen ordinaire comme moi comment les pêches conserveront leur importance dans la hiérarchie fédérale, je consens à me taire mais aussi à faire retrancher une partie de mon discours du compte rendu. Mais je crains que si on n'y met pas ordre maintenant, il n'y a pas beaucoup d'espoir pour la région atlantique. Sans de nouvelles initiatives en matière de gestion et de conservation des ressources maritimes, les disparités régionales vont s'accroître. En 1968, le premier ministre a dit qu'il allait éliminer les disparités régionales mais sans des mesures favorables aux ressources maritimes, la région atlantique va marquer un plus grand recul.

Si cette accusation est fondée, je soutiens alors qu'au premier ministre incombe la lourde tâche de réformer le processus de prise de décisions de son gouvernement. J'en suis si convaincu qu'à défaut de mesures pour empêcher ce dépérissement, je ne tiens aucunement à faire partie d'un régime qui laisse nos gens sans défense. Les Terre-Neuviens, pas plus que les gens de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, ne peuvent venir ici, exprimer leurs sentiments. Je n'exagère pas en disant que les Terre-Neuviens n'ont jamais été si déçus par la réaction du gouvernement fédéral.

Si le ministre des Pêches et des Forêts et le premier ministre tolèrent une situation pareille, que pouvons-nous conseiller à nos gens? Je n'irais pas jusqu'à leur recommander, comme l'a fait hier le premier ministre de Terre-Neuve, d'enfreindre la loi. Je ne sais ce que prescrit la loi concernant la sédition ou la conspiration séditeuse, mais je ne tiens pas à encourager les gens à la violer.